

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



24/25

—
CITÉ **—**
DES **—**
ARTS **—**
—

MUSIQUE



THÉÂTRE

LICENCE (LMI) ET MASTER (MMI)

Proposé par le département Musique/Musicologie de l'Université Paul Valéry et la Cité des Arts, la licence et le master de musicologie, parcours Musicien Interprète permet aux étudiants à partir du cycle 3 au CRR, d'associer leurs études musicologiques à leur parcours instrumental ou vocal au conservatoire.

Ce parcours est organisé afin de combiner l'apprentissage technique, la culture musicologique et la mise en situation en milieu professionnel, nécessaire à une formation d'artiste complet.

Les enseignements sont organisés en complémentarité entre la Cité des Arts / CRR de Montpellier3M et le département Musique-Musicologie de l'Université Paul Valéry Montpellier3.

LMI et MMI s'inscrivent dans le schéma européen des diplômes de l'enseignement supérieur (LMD).

Ce cursus s'adresse, dès la première année de Licence, à des étudiants désirant s'orienter vers un parcours supérieur de musicien interprète.

Le Master permet d'affirmer le projet artistique de l'étudiant. Axé sur la rédaction d'un mémoire de recherche et la professionnalisation de sa pratique artistique (Récital, stage et master-class), les enseignements représentent un volume horaire de 780 heures, répartis en 4 semestres (M1 et M2) et 30 ECTS (European Credit Transfert & Accumulation System) par semestre.

Liens vers le site de l'Université : [Musicologie | UFR 1 \(univ-montp3.fr\)](https://musicologie.univ-montp3.fr)

LICENCE MUSIQUE / INTERPRETATION

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) est une formation préprofessionnelle proposée aux élèves inscrits en cycle spécialisé ou ayant validé le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

La CPES relève du statut étudiant et donne accès aux aides du CROUS (bourses de l'enseignement supérieur, restauration et aide au logement) - voir www.crousmontpellier.fr.

Le CRR de Montpellier Méditerranée Métropole accueille en 2023/24 :

- 359 élèves en cycle 3,
- 95 élèves en cycle spécialisé,
- 59 étudiants en classe Préparatoire / Musique Interprétation.

RENTREE 2024 / COMMENT CANDIDATER EN LICENCE ET EN MASTER ?

Pour les candidats en interne : Candidature auprès du service scolarité

Pour les candidats externe :

- Dossier de candidature en téléchargement sur le site du CRR : www.conservatoire.montpellier3m.fr.
- Dossier de candidature à retourner au service scolarité au plus tard le 07 mai 2024.
- Tests d'entrée en mai/juin 2024.

Calendrier des concours par discipline / en ligne en mars 2024.

Rendez-vous sur la page dédiée sur le site du CRR grâce à ce QR code:



L'OBJECTIF

Préparer l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur : Conservatoire Supérieur (en France et à l'étranger) et Pôle Supérieur.

LE CONCOURS D'ENTRÉE

Accès à la CPES par concours d'entrée pour les élèves inscrits en cycle spécialisé ou ayant validé le DEM.

Pour les candidatures externes, merci de justifier d'un niveau cycle spécialisé (attestation de scolarité attestant du niveau émanant du dernier établissement d'accueil).

Modalité du concours :

- Épreuve technique de la dominante (20 à 30 minutes de programme libre)
- Formation Musicale (épreuve écrite mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse)
- Entretien (portant sur le projet professionnel et les épreuves techniques (instrument et FM)).

LA DURÉE

La CPES est un parcours de 2 ans (3e année sur avis du conseil pédagogique).

L'étudiant s'engage à présenter un concours d'entrée dans un établissement supérieur durant le cycle.

LES DISCIPLINES PROPOSÉES :

CLASSIQUE À CONTEMPORAIN

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone
- Cor
- Trompette
- Trombone
- Tuba
- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Percussions
- Guitare
- Harpe
- Orgue
- Piano1
- Chant

JAZZ

- Guitare
- Piano
- Batterie
- Saxophone
- Basse

ÉRUDITION

- Direction d'orchestre
- Direction de chœur
- Formation musicale
- Analyse musicale
- Écriture musicale
- Composition et informatique musicale
- Histoire de la Musique
- Composition, Musique à l'image

L'ORGANISATION :

Les études sont organisées en 4 semestres. Le parcours comprend un minimum de 750 heures d'enseignement réparties comme suit :

Modules d'enregistrement	Description	Durée/hebdomadaire
Module 1 Principal	Discipline dominante	3 journées minimum
Module 2 Complémentaire de pratique	Création/Improvisation	Stage ou cours régulier
Module 3 Didactique/Métier	Master Class	Entre 1h15 et 5h
Module 4 Préparation aux concours	Pratiques collectives (Orchestre/Musique de Chambre/Accompagnement)	Entre 1h15 et 5h
Module 3 Didactique/Métier	Culture Musicale (FM / Analyse / Histoire / Écriture / Composition)	4h/hebd. (variable)
Module 4 Préparation aux concours	Pratiques complémentaires (autre esthétique, autre discipline)	1h/hebd. (variable)
Module 3 Didactique/Métier	Pédagogie	3 journées (18h)
Module 4 Préparation aux concours	Journées professionnelles	2 journées (12h)
Module 3 Didactique/Métier	Immersion vie professionnelle	3 journées (18h)
Module 4 Préparation aux concours	Récital	1 récital au minimum
Module 3 Didactique/Métier	Épreuves « blanches »	À déterminer
Module 4 Préparation aux concours	Préparation à l'entretien	Session en janvier et en avril

SUIVI & ÉVALUATION

Un suivi personnalisé et des points d'étape

Dès l'intégration en CPES, une rencontre entre l'étudiant, le professeur référent et le directeur des études permet d'élaborer le parcours et d'adapter le calendrier en fonction des concours en préparation.

Le rôle du professeur référent

Le professeur référent est le professeur de la discipline dominante. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il l'accompagne tout au long de son parcours, participe au point d'étape et l'accompagne dans la structuration de son projet.

Les validations d'acquis antérieurs

Les acquis antérieurs (hors CRR) font l'objet d'une étude par le conseil pédagogique qui statue sur la validation dans le cadre du parcours CPES.

Le livret de l'élève

Véritable « carnet de bord » de l'étudiant, ce livret notifie en détail les activités de l'étudiant durant son parcours en CPES. Ce livret est un outil de suivi, remis lors du premier point d'étape, complété par l'étudiant tout au long de son parcours et mis à la disposition des établissements supérieurs qui en font la demande.

L'APRÈS CLASSE PRÉPARATOIRE

Chaque année de nombreux élèves du CRR de Montpellier Méditerranée Métropole réussissent avec succès les concours d'entrée d'établissements supérieurs et leur intégration dans le monde professionnel :

PALMARÈS MUSIQUE 2021

2 entrées au CNSM (Paris et Lyon)
9 entrées en pôle supérieur
5 entrées en conservatoires
supérieurs étrangers
2 lauréats de concours d'orchestre

PALMARÈS MUSIQUE 2022

5 entrées au CNSM (Paris et Lyon)
6 entrées en pôle supérieur
13 entrées en conservatoires
supérieurs étrangers
1 lauréat de concours d'orchestre

PALMARÈS MUSIQUE 2023

5 entrées au CNSM (Paris et Lyon)
7 entrées en pôle supérieur
6 entrées en conservatoires
supérieurs étrangers
1 lauréat de concours d'orchestre



PARCOURS ARTISTE DE HAUT NIVEAU ET INGENIEUR-E POLYTECH

Polytech Montpellier, école d'ingénieur publique universitaire, et la Cité des Arts s'associent pour proposer aux étudiants de cycle 3 de conservatoire (danse, musique ou théâtre) le statut artiste de haut niveau. Ce statut offre un parcours adapté qui favorise la réussite du double projet (universitaire et artistique) :

- Un emploi du temps sur mesure et un parcours scolaire adapté
- Une possibilité de suivi personnalisé afin de garantir un accompagnement de qualité tout au long de la formation
- D'autres possibilités d'aide en fonction des spécificités de cursus de l'étudiant.

RENTREE 2024 / COMMENT BENEFCIER DU STATUT AHN ?

Une fois inscrit à l'école Polytech Montpellier, les élèves peuvent faire la demande du statut artiste de haut niveau en transmettant un dossier au référent AHN du Réseau Polytech et/ou contacter Karen Godary-Dejean, la responsable du suivi des AHN et SHN de Polytech Montpellier.

+ d'infos : [Scolarité aménagée \(umontpellier.fr\)](http://scolarite.amenagee.umontpellier.fr)

THÉÂTRE

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) est une formation préprofessionnelle proposée aux élèves inscrits en cycle spécialisé ou ayant validé le Diplôme d'Études Théâtrales (DET).

La CPES relève du statut étudiant et donne accès aux aides du CROUS (bourses de l'enseignement supérieur, restauration et aide au logement) - voir www.crousmonpellier.fr.

L'OBJECTIF

Offrir une formation sur le travail du comédien et ouvrir aux métiers du théâtre. Préparer l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur : Conservatoire Supérieur et École Nationale d'Art Dramatique (en France ou à l'étranger).

LE CONCOURS D'ENTRÉE

Accès à la CPES par concours d'entrée pour les élèves inscrits en cycle spécialisé, ayant validé le DET ou justifiant d'un niveau de pratique équivalent.

Modalité du concours :

Admissibilité (1er tour)

- Une scène dialoguée
- Un parcours libre.

Admission (2e tour)

Les candidats admissibles suivent quatre jours de stage.

- Une scène extraite d'une œuvre imposée sera travaillée avec le jury et en autonomie
- Training collectif
- Un entretien individuel..

LA DURÉE

La CPES est un parcours de 2 ans (3e année sur avis du conseil pédagogique)

.L'étudiant s'engage à présenter un concours d'entrée dans un établissement supérieur durant le cycle.

INSCRIPTION

Inscription auprès du service scolarité. Date à consulter sur le site du CRR.

L'ORGANISATION :

Les études sont organisées en 4 semestres. Le parcours comprend un minimum de 1800 heures d'enseignement réparties comme suit :

Modules d'enregistrement	Description	Durée/hebdomadaire
Module 2 Complémentaire de pratique	Pratique théâtrale	11h
Module 1 Principal	Culture Théâtrale / Histoire des arts / Dramaturgie / Philosophie	2h
Module 3 Didactique/Métier	Pratiques complémentaires (autre esthétique, autre discipline)	15 journée par an
Module 4 Préparation aux concours	Chant et pratique vocale collective	3h
	Perception corporelle / Tango / Arts martiaux	2h en première année
	Training d'acteur	2h en deuxième année
	Ouverture à l'international (Voyage)	3 journées de 6h
	Projet transdisciplinaires	4 journées de 6h
	Immersion vie professionnelle	4 journées de 6h
	Projet personnel	1 représentation
	Épreuves « blanches »	2 journée de 6h
	Préparation au concours d'écoles nationales	5 semaines par an 1journée par semaine

SUIVI & ÉVALUATION

Un suivi personnalisé et des points d'étape

Dès l'intégration en CPES, une rencontre entre l'étudiant, le professeur référent et le directeur des études permet d'élaborer le parcours et d'adapter le calendrier en fonction des concours en préparation.

Le rôle du professeur référent

Le professeur référent est le professeur de pratique théâtrale, responsable pédagogique du cursus. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il l'accompagne tout au long de son parcours, participe au point d'étape et l'accompagne dans la structuration de son projet;

Les validations d'acquis antérieurs

Les acquis antérieurs (hors CRR) font l'objet d'une étude par le conseil pédagogique qui statue sur la validation dans le cadre du parcours CPES.

Le livret de l'élève

Véritable « carnet de bord » de l'étudiant, ce livret notifie en détail les activités de l'étudiant durant son parcours en CPES. Ce livret est un outil de suivi, remis lors du premier point d'étape, complété par l'étudiant tout au long de son parcours et mis à la disposition des établissements supérieurs qui en font la demande



CITÉ DES ARTS

INFORMATIONS

Cité des Arts - Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier
13 Avenue du Professeur Grasset - Montpellier
4 99 54 77 77
conservatoire.montpellier3m.fr

Pour tout complément d'information, veuillez contacter le directeur adjoint, directeur des études du CRR m.lepadan@montpellier3m.fr

